

## DEC142008DR02

Décision portant nomination de Mme Elodie Bonnet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires

## LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires et nommant M. Bruno Miroux en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 11/03/2014;

Considérant que Mme Elodie Bonnet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris7, l'Inserm et la délégation Paris B du CNRS du 05/05/2014 au 07/05/2014 et du 21/05/2014 au 23/05/2014,

## **DECIDE:**

**Article 1**er : Mme Elodie Bonnet, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7099 intitulée Laboratoire de biologie physicochimique des protéines membranaires, à compter du 01/09/2014.

Mme Elodie Bonnet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Elodie Bonnet est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25/07/2014

Le directeur de l'unité Bruno Miroux

Visa de la déléguée régionale du CNRS Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot Christine Clerici